

18 - Vie des Quartiers - Renouvellement de la convention de partenariat avec la section diplôme des métiers de l'art du Lycée Pasteur

M. l'Adjoint GHEZALI, Rapporteur : Le Diplôme Métiers d'Art (DMA) Régie de Spectacles Option lumière est un diplôme d'état de niveau 3 équivalent d'un BTS ou DEUG préparant au métier de régisseur lumière. La formation est assurée en France par le Lycée Pasteur de Besançon. Elle est ouverte au titulaire du Bac S, STI arts appliqués ou d'autres parcours aux bases scientifiques, artistiques et techniques solides.

Les débouchés se comptent essentiellement dans le domaine du spectacle vivant et dans une moindre mesure dans la muséographie.

La formation se déroule sur deux années et alterne la culture artistique et dramaturgique du spectacle vivant et les enseignements professionnels. Dans ce cadre les étudiants sont régulièrement placés avec l'assistance de leur encadrement en situation pour assurer la sonorisation et l'éclairage de lieux scéniques. Ces exercices s'inscrivent dans des phases d'apprentissage pratique et d'évaluation des acquis théoriques.

Afin d'offrir un nouveau terrain d'expérimentation, une première convention signée en février 2011 pour un an entre la Ville et le Lycée Pasteur, a prévu :

- de mettre ponctuellement à disposition des étudiants DMA et à leurs enseignants la salle de spectacle du Centre Nelson Mandela qui propose une programmation culturelle de plusieurs spectacles par saison,

- de programmer dans cette salle, à titre gratuit, dans le cadre de conventions de stage, des interventions des étudiants DMA avec un renfort de matériel adapté permettant de valoriser la programmation culturelle de la structure.

Cette première collaboration a porté ses fruits ; elle a permis notamment d'accueillir :

- en septembre 2011 l'ensemble des étudiants DMA et leurs enseignants pour une découverte de la salle de spectacle du Centre Nelson Mandela et de son matériel, une révision et un entretien dudit matériel.

- quatre étudiants DMA à deux reprises à l'occasion de spectacles programmés par la Maison de Quartier.

Il est proposé de renouveler ce partenariat et de l'établir pour une durée de deux ans et demi, soit du 1^{er} février 2012 au 30 juin 2014.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'opportunité de renouvellement de ce partenariat et à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer :

- une convention globale de mise à disposition de la salle polyvalente du Centre Mandela
- les conventions de stage qui seront éditées lors de chaque intervention du Lycée Pasteur.

«M. LE MAIRE : C'est une excellente opération qui ne suscite pas de commentaires».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 26 janvier 2012.